

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
CAZALS - Commune

-
-
Procès verbal

Le mercredi 23 octobre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Laurent ALAZARD.

Secrétaire de la séance : Émilie DUCHATEAU

Présents : Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Benoît LAFON, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Émilie DUCHATEAU, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Évelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES

Représentés : Sébastien GABALDE représenté par Évelyne RIVIERE

Absents et excusés : Kevin BORIE, Isabelle BRONDEL

Ordre du jour :

Salle socio-culturelle : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Questions diverses

I - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est validé à l'unanimité

II - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Salle socio-culturelle de Cazals : attribution du marché de maîtrise d'œuvre (N° DE_2024_031)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 20.0206.01 du 02 juin 2020 qui le charge conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire présente le marché à procédure adaptée passé dans le cadre de cette délégation qui concerne des travaux de démolition reconstruction d'une salle polyvalente à Cazals.

La consultation par voie dématérialisée a été faite du 4 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le marché a été attribué par le comité de sélection :

*à la SARL DOLMEN Architectures située à Cahors
pour un montant de 148.500 € HT soit 178.200 € TTC*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; décide :

- * D'attribuer le marché à SARL DOLMEN ARCHITECTURES
- * Charge le maire ou son représentant de signer tous documents en lien avec le marché de maîtrise d'œuvre

Délibération : adoptée

III - QUESTIONS DIVERSES

pas de questions

Fin de séance à 18h30

Laurent ALAZARD
Président de séance

Émilie DUCHATEAU
Secrétaire de séance